

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Tunis, 26 JUIN 2015**

**Le conseil d'administration** d'AMI Assurances réuni le **17 juin 2015** a arrêté les états financiers de **l'exercice clos le 31/12/2014**. Ces états prennent en compte la constatation d'une provision technique supplémentaire de 32,152 millions de dinars, rattachée aux exercices 2013 et antérieurs, dictée par les rapports d'audit réalisé sur l'entreprise et les réserves des commissaires aux comptes. Cette provision est imputée directement sur les fonds propres de la société de 2014 et est déductible fiscalement.

**Les états financiers au 31/12/2014** d'AMI, sous réserve de leur certification définitive par les commissaires aux comptes, de leur revue par les autorités de tutelle et de leur approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, font apparaître:

- **un résultat net bénéficiaire de 5.8 millions de dinars,**
- **des fonds propres comptables de 7 millions de dinars, en dessous des seuils réglementaires propres au secteur des assurances.**

Cette situation nécessite par conséquent la **mise en œuvre des mécanismes légaux et réglementaires de régularisation.**

**Cette régularisation demeure compatible avec le plan de restructuration en cours, validé par les autorités de tutelle.**